

# Le parc de véhicules pétarade de plus belle

Le nombre de véhicules immatriculés n'en finit pas de croître dans le canton. Selon l'OCN, plus de 12 700 voitures neuves ont été mises en circulation rien qu'en 2015.

JÉRÔME GACHET

**CIRCULATION.** Vroum, vroum... Bagnoles et autres véhicules motorisés rugissent dans ce canton. Alors que 246 000 véhicules étaient immatriculés à fin 2014, ils étaient 252 000 douze mois plus tard, selon les chiffres délivrés hier par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) à l'occasion d'une conférence de presse.

La voiture de tourisme se taille bien évidemment la part du lion avec 178 000 unités. En 2015, ce sont 12 786 modèles neufs qui ont été mis en circulation, soit 10% de plus que l'année précédente. Selon les responsables de l'OCN, l'abolition du taux plancher du franc face à l'euro en janvier 2015 explique probablement cet essor, les importateurs concédant d'importants rabais à leurs clients à la faveur du nouveau taux de change.

Quant aux voitures qui ne fonctionnent pas uniquement avec les combustibles habituels, comme le diesel, elles progressent, certes, mais au rythme de l'escargot. Les hybrides, véhicules électriques et autres solutions alternatives ne représentent que 1,5% du marché fribourgeois contre 1,3% une année plutôt. Les voitures électriques ont même été dénombrées: 212, soit 0,11% du parc de véhicules...

### 3,1 millions de bénéfice

La progression linéaire de toutes les sortes de véhicules motorisés a des incidences directes sur la comptabilité de l'OCN. Les affaires sont florissantes. En 2015, l'Office a dégagé un bénéfice net de 3,1 millions de francs pour des revenus d'exploitation de 19,3 millions. Ainsi, 2,8 millions ont pu être reversés au canton à titre de dividende. L'OCN précise que ces prestations sont pourtant facturées environ 20% en dessous de la moyenne nationale.



Le trafic n'est pas prêt de se tarir dans le canton de Fribourg. CHLOË LAMBERT

La bonne situation financière de l'OCN devrait permettre de concrétiser plusieurs projets. A Bulle, par exemple, il est question d'augmenter le nombre de pistes de deux à quatre. Un investissement de 5 millions de francs environ, annoncé l'année dernière, qui entre dans sa phase concrète. «Il y a de fortes chances que le projet se réalise, en principe au milieu de l'année 2018», précise

le directeur de l'OCN Marc Rossier.

Ce retour sur l'année 2015 est également l'occasion de savoir si les Fribourgeois se sont assagis sur les routes. Les chiffres tendraient à le démontrer puisque «seulement» 4338 permis ont été retirés (-2,5%). Le nombre d'avertissements baisse également (2479, -2,9%). L'autre hypothèse est que la police s'est montrée plus clément...

L'OCN en a aussi profité pour rappeler que le système des expertises allait changer prochainement. Si, aujourd'hui, un véhicule est contrôlé quatre, sept et neuf ans après sa mise en service (puis tous les deux ans), il le sera après cinq, huit et dix ans (puis tous les deux ans) dès 2017.

Un autre changement interviendra, celui-là dès le 1<sup>er</sup> avril. La puissance maximale autorisée pour les motos de la catégorie «A limitée» passera en effet de 25 à 35 kW. Cette mesure, prise pour s'adapter au marché mondial, concerne un millier de Fribourgeois. Pour passer sur une moto plus puissante, ceux qui sont au bénéfice de ce permis (A limitée) n'auront qu'à en demander un nouveau. Il leur en coûtera 40 francs. Pour les élèves conducteurs, les modalités des examens seront en revanche revues.

Enfin, l'OCN se lance sur les réseaux sociaux, avant tout pour des opérations de prévention. Un compte Twitter est créé ([twitter.com/ocn\\_f](https://twitter.com/ocn_f)) tout comme une page Facebook ([facebook.com/ocn.fribourg](https://facebook.com/ocn.fribourg)).

## Le pont de la Poya a coûté 209,9 mio

**FACTURE FINALE.** Le prix exact du pont de la Poya à Fribourg, dont les surcoûts ont fait polémique dans le canton, vient d'être publié. Il a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé hier par l'Etat de Fribourg. L'ouvrage inauguré en 2014 a finalement coûté 209,9 millions de francs, un petit peu moins que les 211 millions annoncés dans les dernières estimations. Pour mémoire, le projet voté par la population en 2006 se montait à 120 millions de francs. Mais les coûts avaient été sous-estimés. Des adaptations ont été faites au fil



des années, et les crédits ont dû être sensiblement augmentés.

Il y a deux ans, la première commission d'enquête parlementaire de l'histoire fribourgeoise a dénoncé une navigation à vue dans ce projet. Pour tenir le délai d'une

demande d'aide à la Confédération, le canton avait ficelé le dossier dans la précipitation. L'ouvrage a bénéficié d'une subvention fédérale de 80 millions de francs. Le coût final à charge du canton est donc de 130 millions. Le prix final du pont, à 209,9 mio, dépasse de 34,7 mio le cumul des crédits indexés, soit un manque de financement de 19,8%. **ATS**

### Conseil d'Etat Séance du 14 mars 2016

#### Le Conseil d'Etat a:

**ADOPTÉ ET TRANSMIS** au Grand Conseil le projet de décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2015; la réponse à la question Benjamin Gasser – L'Etat intervient-il contre la spéculation sur les denrées alimentaires?; la réponse à la question Dominique Zamofing/Ruedi Schläfli – Préfecture de la Sarine: Que se passe-t-il avec le personnel?; la réponse à la motion populaire des Jeunes UDC du canton de Fribourg – Pour la promotion de l'agriculture fribourgeoise dans nos écoles;

**RÉGLÉ** la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2016/17; la communication en cas d'événement extraordinaire;

**APPROUVÉ** la convention concernant la valeur du point tarifaire de physiothérapie dans le canton de Fribourg négociée entre la communauté d'achat HSK, CSS Assurance-maladie SA, physiofribourg et physioswiss; la convention tarifaire passée entre la Fédération suisse des sages-femmes, section Fribourg, et tarifsuisse SA concernant la rémunération des sages-femmes; la convention tarifaire et les base-rates 2016 concernant le traitement hospitalier en division commune de la Clinique Générale – Sainte-Anne;

**FIXÉ** la mise en service d'équipements techniques lourds et d'autres équipements de médecine de pointe;

**MODIFIÉ** l'ordonnance concernant le personnel d'entretien des routes (adaptation du montant de l'indemnité de piquet); le règlement sur la justice;

**ÉDICTÉ** le règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPEnS);

**RÉPONDU** à plusieurs consultations fédérales. Ces réponses seront publiées ces prochains jours sur [www.fr.ch/consultations\\_federales](http://www.fr.ch/consultations_federales);

**NOMMÉ** de nouveaux membres au sein de la commission de bâtisse pour la construction d'un bâtiment de police à Granges-Paccot; de la commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants; de la commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées; du conseil de santé.

PUBLICITÉ

**CRAZY PRICES.CH**

En vue de la prochaine ouverture de votre nouveau magasin CrazyPrices au Bry.

# GROS DESTOCKAGE D'HIVER

## SUR TOUS LES VÊTEMENTS JUSQU'À -80% DE RABAIS

**UNIQUEMENT À L'ENTREPÔT LE VENDREDI 18 ET LE SAMEDI 19 MARS 2016**

VENDREDI : 09H00-12H00 ET 13H30-19H00  
SAMEDI : 8H00-16H00 NON-STOP

Route de Villars d'Avry 2, 1645 Le Bry - Tél.026 913 84 82 - WWW.CRAZYPRICES.CH

**+ -20%** SUR TOUS LES ARTICLES DU MAGASIN DÉJÀ SOLDÉS!

Non cumulable avec l'offre 3 pour 2

**PRIX SACRIFIÉS**

**UNIQUEMENT LES 18 ET 19 MARS**